

ACADEMIE DE
NANTES

COLLEGE PUBLIC 0442835t

44300 NANTES

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2022-2023

Quorum : 11

Numéro de séance : 5

Nombre des présents : 13

Date de convocation : 22/06/2023

Nombre d'absents excusés : 9

Présidence de : Cathy RODIER

SOMMAIRE

Décision

page

Numéro d'acte

Pièces jointes

DES QUESTIONS TRAITÉES

Avis

Vote

Extrait

Motion

désignation

1. Pédagogie

1.1 Structure et ventilation DGH

1.2 Règlement Intérieur

1.3 Répartition IMP

1.4 ELCS

2. Fonctionnement

2.1 DBM

2.2 Répartition Crédits Globalisés

2.3 Bilan utilisation Fonds Sociaux

2.4 Conventions

3. Questions diverses

Vote

Vote

Vote

Vote

Vote

Annexes : ventilation DG rentrée 2023 ; répartition des IMP 2023-2024

Signatures :

La Présidente

C. Rodier

La Secrétaire

Stéphanie DEJACER

PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION du collège 0442835t

Séance du : 29 juin 2023

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	RODIER Cathy	X						
	Adjoint	DE JAGER Stéphanie	X						
	Gestionnaire	KERIVEL Marie-Pierre	X						
	CPE	LOISANT Charlotte	X						
Élus locaux	Conseiller départemental	MENARD Michel			X				
	Conseillère départementale	GIRARDOT-MOITIE Chloé			X				
	Adjointe au Maire Commune siège	PIAU Catherine			X				
Personnalité qualifiée									
Sous-Total			4	0	3		0	0	0
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	BARON Elise			X				
		BERILLON Gwenaëlle	X						
		COMBE Benoît	X						
		DENIEUL Boris	X						
		DRUET Rachel			X				
		BERILLON Gwénaëlle	X						
	TRUJILLO Flavie	X							
Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	<i>Aucune liste</i>								
Sous-Total			5	0	2		0	0	0
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	AZIZI Lineda	X			MATHIEU Séverine	X		
		BEYLAT Nathalie			X				
		BOURDONNEAU Fanny			X				
		LAIR Sylvia	X						
		LEMONNIER Elise			X				
		RENAUD Claire			X				
	Élèves	FALL Mohamed	X						
	LEMONNIER Anouk		X						
Sous-Total			3	1	4		1	0	0
Total			12	1	9		1	0	0

Membre invité :

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 18h08

Madame De Jager, principale adjointe, est désignée secrétaires de séance.

Madame Rodier fait la modification suivante de l'ordre du jour : Le point sur le PACTE enseignant est retiré de l'ordre du jour (pas de décret paru à cette date) mais l'enquête locale de climat scolaire est ajoutée à l'ordre du jour.

RUBRIQUE I. AFFAIRES PEDAGOGIQUES

I. Structure et Ventilation DGH

Madame La Principale présente les effectifs prévisionnels à la rentrée 2023 à la date du 29 juin 2023.

Rentrée 2023	Effectifs prévus juin	Effectifs prévus février	ULIS	UPE2A NSA
3ème	138	145	3	
4ème	112	128	7	
5ème	124	118	1	
6ème	138	138	1	
Total	512	529	12	15 539

Structure 2023	Divisions	E/D
3ème	5	27,6 (28,2 en janvier)
4ème	4	28 (27,6 en janvier)
5ème	5	24,8 (25 en janvier)
6ème	5	27,6
Total	19	26,9

Le fait de ne pas comptabiliser les élèves du dispositif ULIS n'est pas satisfaisante puisque les inclusions ne vont pas être possibles sur le niveau 4ème complet, alors qu'il y a 7 élèves du dispositif ULIS sur ce niveau. Par ailleurs, les emménagements vont être nombreux l'an prochain (les livraisons immobilières vont avoir lieu chaque trimestre) et nous ne pourrions pas les accueillir a fortiori. Les enseignants ne trouvent pas cette situation acceptable même s'ils comprennent que Mme la Principale ne peut faire qu'avec le nombre total de divisions qui lui est imposé et que son travail n'est pas remis en cause.

Est donc proposée au vote la répartition suivante à la rentrée 2023 pour 19 divisions : 5 classes de 6ème, 5 de 5ème, 4 de 4ème et 5 de 3ème.

Vote

- Pour : 7
- Abstentions : 0
- Contre : 6

Madame La Principale présente la ventilation de la DGH reçue ainsi que les utilisés et demandés en sus pour la rentrée 2023, pour 19 divisions, un dispositif ULIS et un dispositif UPE2A NSA.

Mme RODIER explique qu'elle a demandé la transformation de 6,6 HSA en heures poste. Il n'y avait donc plus d'HSA. Mme RODIER a donc demandé 2,5 HSA supplémentaires pour le groupe sciences supplémentaires sur le niveau 6^{ème} du fait du nombre d'élèves. Mme RODIER n'a pas de réponse à ce jour.

Pour information, la suppression d'un poste de technologie votée au dernier CA n'aura pas lieu, sur décision de Madame la Rectrice.

Suspension de séance demandée par les représentant des personnels à 18h48.

Reprise à 19h03.

Vote

- Pour : 12
- Abstentions : 1
- Contre : 0

Madame La Principale remercie les membres du conseil d'administration de leur soutien. Un enseignant remercie Mme La Principale d'avoir fait les demandes supplémentaires.

2. Règlement Intérieur

Madame la Principale présente la modification proposée aux membres du CA concernant le chapitre 1.1.4 sur la demi-pension : « Absence exceptionnelle au service de restauration : dans le cadre de la lutte contre la gaspillage alimentaire, toute demande d'absence au service de restauration doit être exceptionnelle et formulée par écrit auprès de la vie scolaire (papier libre ou message électronique) au moins 24 heures ouvrées avant l'absence au repas. »

Vote

- Pour : 6
- Abstentions : 7
- Contre : 0

3. Répartition des IMP

Madame La Principale présente la proposition de répartition des IMP reçues en juin soit 8.75 pour l'année scolaire 2023-2024.

Vote

- Pour :
- Abstentions :
- Contre :

4. ELCS

Pour information, Madame La Principale aimerait qu'il y ait durant l'année scolaire une Enquête Locale de Climat Scolaire ; cette volonté sera présentée aux équipes en fin d'année mais surtout au premier conseil pédagogique de la prochaine année scolaire. Le collège arrivant à ses 6 ans de fonctionnement, il est intéressant pour pouvoir avoir du recul et de proposer et/ ou de continuer des dispositifs adaptés aux élèves, aux familles et aux équipes d'avoir ce regard qui concerne tous les usagers.

L'Enquête Locale de Climat Scolaire est un outil pour améliorer la qualité de vie des écoles et des établissements : une application sécurisée qui génère des questionnaires anonymes (élèves / parents / personnels) et des documents de synthèse et d'analyse à partir des résultats. Ces analyses nous sont présentés sans remonter hiérarchique et nous donnent les freins et leviers dans les 7 piliers du Climat Scolaire qui répondent à évaluer le climat scolaire, prévenir la violence, établir un diagnostic partagé et interroger la communauté éducative

RUBRIQUE II : AFFAIRES FINANCIERES

1. Décision Budgétaire Modificative

Madame La Gestionnaire présente la DBM n° 5 : réaffectation de 450€ pour les activités pédagogiques (subvention perçue) et 17000€ à prélever sur les fonds de réserve pour le service Administration et logistique. Pour information, le collège a demandé une enveloppe de 80 000€ au département pour pallier les difficultés financières à venir pour payer les factures d'énergie. Mais nous n'avons pas encore reçu ces factures depuis janvier 2023. Il faut donc se préparer parce que, même si le département nous a dit ne pas vouloir nous laisser en difficulté, le collège aura un mois pour payer la facture. L'argent doit donc être disponible.

Par ailleurs, il y a 3 jours, nous avons appris que le conseil départemental nous attribuait une subvention exceptionnelle de 20000€ pour la viabilisation. C'est une bonne nouvelle mais cela sera-t-il suffisant ?

Vote

- Pour : 12
- Abstentions : 1
- Contre : 0

2. Répartition des crédits globalisés

Madame La Gestionnaire présente la répartition des crédits globalisés, accordés par le conseil départemental pour des activités qui ne sont pas liés directement aux enseignements mais sur temps scolaire, sans participation des familles : titres de transport semitan, actions SOLI'SIMONE, participation activité pédagogique obligatoire.

Vote

- Pour : 13
- Abstentions : 0
- Contre : 0

3. Bilans des Fonds Sociaux

Pour information : Madame la gestionnaire annonce l'utilisation des Fonds Sociaux Départementaux (CD44) et Education Nationale.

11793,88€ pour la demi-pension de 85 élèves ;

517,40€ pour matériels scolaires de 11 élèves ;

589 € pour le bus de 5 élèves ;

178,50€ pour le goûter des 6èmes et 5èmes lors du CROSS.

4. Conventions

Madame La Principale présente les conventions aux membres du conseil d'administration : pièce de théâtre de l'association PAQ'LA LUNE qui a pu profiter à 4 classes de 4^{ème} à titre gratuit ; la convention avec l'UGAP pour l'électricité à compter du 01.07.2023 jusqu'au 31.12.2027.

Vote

- Pour : 13
- Abstentions : 0
- Contre : 0

Madame La Gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration de permettre au chef d'établissement toute signature concernant la convention COMMENIUS ERASMUS (nouvelle subvention de plus de 51 000 euros obtenus début juin 2023) ainsi que le passage au forfait pour toute mobilité des personnels dans le cadre Erasmus.

Vote

- Pour : 13
- Abstentions : 0
- Contre : 0

5. Questions diverses

Le conseil d'administration est clôturé à 20h02 ; prochain CA 2023-2024 avec les membres élus actuels le jeudi 28 septembre 2023 à 18h.

IMP – proposition répartition 2022-2023 (conseil pédagogique 08 juin 2023)

Indemnités pour Missions Particulières (hors élèves) – décret n°2015-475 du 27 avril 2015

Enveloppe rentrée 2023 : 8.75

Pour rappel : 7 en 2022.

Taux 1	0.25	312.50
Taux 2	0.5	625
Taux 3	1	1250
Taux 4 -	2	2500
Taux 5	3	3750



Pour le PIAL La Colinière : il grossit, des moyens supplémentaires sont donc donnés ou 1 IMP (enseignant) ou 6 heures de décharges pour 1 AESH (en discussion dans les entretiens professionnels).

La section sportive devenant une option, plus d'enveloppe supplémentaire du Rectorat.

1. COORDINATION des ACTIVITES PHYSIQUES, SPORTIVES et ARTISTIQUES – 2 (4 x0.5)

Le coordonnateur des activités physiques, sportives et artistiques :

- anime le travail pédagogique collectif des enseignants d'EPS ;
- coordonne, auprès du chef d'établissement qu'il assiste, la mise en place de l'ensemble des activités physiques, sportives et artistiques et la confection des emplois du temps des professeurs de la discipline, en veillant à l'utilisation optimale des installations et à la concordance des horaires d'utilisation avec les disponibilités en terrains, gymnases, piscines, etc. ;
- coordonne l'élaboration du projet pédagogique en EPS et son insertion dans le projet d'établissement et contribue à la définition des progressions qui seront suivies par les différentes classes, en s'appuyant sur les réunions de travail collectif nécessaires ;
- informe l'équipe des professeurs de la discipline sur l'ensemble des questions les intéressant au sein de l'établissement ;
- coordonne la mise en œuvre de projets interdisciplinaires ;
- organise la mise en place des certifications en matière d'activités physiques, sportives et artistiques

2. COORDINATION de DISCIPLINE – 0.5 (1x0.5)

En technologie, en collège, le coordonnateur de la discipline assure la responsabilité du suivi, de la gestion et de l'entretien du matériel et des équipements pédagogiques nécessaires à la discipline.

3. REFERENT CULTURE - 1 (2x0.5)

Le référent culture contribue à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves en :

- participant à l'élaboration du volet culturel du projet d'établissement en lien avec le conseil pédagogique et le conseil des délégués pour la vie lycéenne ou collégienne ;
- informant la communauté éducative de l'offre culturelle de proximité, en lien avec la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (Daac) et les services éducatifs des institutions culturelles locales ;
- veillant au développement et à la mise en œuvre de projets culturels dans le cadre du temps scolaire et/ou périscolaire (classes à projet artistique et culturel, ateliers artistiques, ateliers scientifiques et techniques, espace culturel, etc.), et au développement des projets culturels proposés par le conseil des délégués pour la vie lycéenne ou collégienne et la maison des lycéens ;
- encourageant et facilitant les démarches partenariales mises en place entre l'établissement, les institutions culturelles et les collectivités territoriales ;
- valorisant sur le site Internet de l'établissement les actions pédagogiques particulièrement innovantes dans le champ culturel

4. REFERENT pour les RESSOURCES et USAGES PEDAGOGIQUES NUMERIQUES 3 (1x3)

Les missions de référent numérique, indispensables au développement des usages pédagogiques numériques dans les établissements, peuvent comporter, dans des proportions qui varient en fonction des besoins et des spécificités de chaque établissement, les trois types d'activités suivantes :

1- Conseiller les personnels de direction dans le pilotage de l'établissement et accompagner les enseignants dans la prise en compte du numérique au quotidien dans les classes.

Le conseil à l'équipe de direction porte sur :

- la place du numérique dans le projet d'établissement ;
- l'organisation du plan de formation au numérique de l'établissement et de l'accompagnement des équipes ;
- le choix des indicateurs de suivi du projet numérique.

L'accompagnement des équipes pédagogiques consiste à :

- proposer des exemples de pratiques ;
- aider à la mise en œuvre de projets pédagogiques ;
- conseiller sur le choix de ressources pédagogiques ;
- orienter les enseignants vers des formations adaptées à leurs besoins et les aider si nécessaire.

Le référent doit aussi assurer une veille sur les ressources numériques et les productions nationales et académiques.

Il est le relais local de la délégation académique au numérique éducatif et porte la stratégie académique et nationale. Il bénéficie de la formation continue en même temps qu'il y contribue.

2- Assurer la disponibilité technique des équipements en lien avec les collectivités territoriales chargées de l'équipement et de la maintenance

Cet interlocuteur numérique des partenaires a pour missions :

- d'accompagner le chef d'établissement dans le dialogue qu'il entretient avec les collectivités autour des choix techniques, des renouvellements d'équipements, des investissements dans de nouveaux moyens numériques ;
- d'organiser une interface entre l'ensemble des utilisateurs et les personnes chargées par les collectivités de l'assistance et de la maintenance des équipements.

3- Administrer les services en ligne par délégation du chef d'établissement.

Le responsable légal de la gestion des services en ligne (dont l'ENT) est le chef d'établissement. Il peut être amené à désigner des administrateurs délégués des services en ligne qui doivent, au quotidien et tout au long de l'année, assurer la mise à jour des données et le fonctionnement des services. Cette délégation doit être organisée dans le respect des règles de sécurité propres aux données hébergées et des responsabilités des chefs d'établissement en matière de protection de ces données.

Les modalités de prise en charge de ces trois types d'activités par un ou plusieurs enseignants de l'établissement tiennent compte des compétences requises et des besoins et spécificités de l'établissement.

5. REFERENT DECROCHAGE 1 (1 x1)

Le référent décrochage coordonne l'action de prévention menée par les équipes éducatives, dont les conseillers principaux d'éducation et les personnels sociaux et de santé, au sein des « groupes de prévention du décrochage scolaire ». Il a également pour mission de faciliter le retour en formation initiale des jeunes pris en charge dans le cadre du réseau Foquale.

Il est l'interlocuteur privilégié des services académiques en charge de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et des différents partenaires qui contribuent à cette mission.

Le référent s'appuie sur les intervenants de la Cellule de Veille (indicateurs remontés par les professeurs principaux) et sur le dispositif « Coup de Pouce ».

6. Coordonnateur PIAL inter-degrés si enseignant

Le coordonnateur de PIAL est un membre de l'équipe pédagogique qui de par sa connaissance des besoins éducatifs particuliers des élèves est chargé d'organiser et de coordonner les actions des AESH affectés sur le PIAL. En fonction du cadre défini par le pilote ou les copilotes du pôle, il réalise une analyse fine :

- des notifications dont bénéficient les élèves et des besoins identifiés ;
- des besoins d'accompagnement constatés dans certains enseignements ou temps scolaires ;
- de l'évolution des besoins au cours de l'année scolaire.

Il contribue à mettre en œuvre un accompagnement au plus près des besoins de chaque élève qui disposent d'une notification en veillant à articuler objectif d'apprentissage et développement de l'autonomie de l'élève.

Pour notre secteur, le PIAL dit « La Colinière » est partagé pour le pilotage entre les deux chefs d'établissements de collèges et les deux coordonnatrices enseignantes référents ULIS des deux collèges, du fait de l'étendue de zone.

Toutes ces missions sont annuelles.

Coord. EPS/ AS	2	M. Combe 0.5 Mme Daniellot 0.5 Mme Marjou 0.5 Mme Peroni 0.5
Coord. Disciplinaire Technologie	0.5	M. Denieul 0.5
Référent Culture	1 (+0.75)	Mme Jagut (Adage) si Pacte possible -mission Eraie Mme Bérillon - Sinon 1 + 0.75
RUPN	3	M. Denieul 2 + M. Auzas 1
Référent décrochage	1.5	Mme Loisant Charlotte 1,5 (1+ 05)
Total	8 (8.75)	

Enveloppe du Rectorat ;; 0.5 Parcours Excellence (Mme Loisant) ; 1 Webmestre Académique (M. Cherré)

Enveloppe de la DSDEN : 1 PIAL (si enseignant)

